

la lettre technique

des agriculteurs multiplicateurs de semences oléagineuses

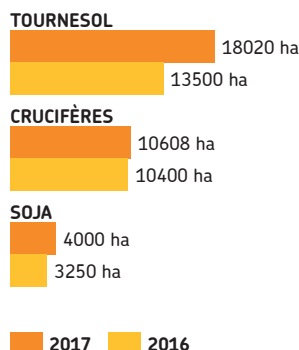
Lors de cette campagne 2017, les surfaces de multiplication de tournesol implantées en France dépassent les 18 000 ha (contre 13 500 en 2016). Une augmentation principalement due à une forte demande à l'export, provenant notamment des pays de l'est de l'Europe (Russie, Ukraine, Roumanie...). Dans ce contexte, le savoir-faire des producteurs et des entreprises semencières françaises est à souligner, garant de la production de semences certifiées de qualité. Grâce à ce réseau, la France est le premier pays producteur de semences de tournesol en Europe, dont environ deux tiers du chiffre d'affaires est régulièrement réalisé à l'export. À noter que les surfaces en soja et en colza, certes dans une moindre mesure, ont également progressé. La multiplication de semences oléagineuses atteint donc plus de 32 000 ha cette année.

Laurent Bourdil - Président

CONJONCTURE anamso.fr

SURFACES OLÉAGINEUX

Hausse des surfaces de production de semences en 2017 (total 32 628 ha, 27 150 ha en 2016).



ACTUALITÉ DE VOTRE ASSOCIATION

L'ÉQUIPE SE RENFORCE

Recrutement d'un animateur de réseau et d'un technicien de promotion des productions de semences.

Pour faire face à son développement et à l'augmentation des surfaces de production, l'Anamso recrute deux nouveaux collaborateurs, basés dans le Sud-Ouest.

► Christophe Cazelles

Notre nouvel animateur de réseau a pris ses fonctions le 5 juillet. Il sera à l'écoute des multiplicateurs et des entreprises semencières.

► Gérard Pradel

Technicien de promotion qui débutera le 28 août, il viendra en appui sur les trois principaux domaines d'activité de l'Anamso.

Deux recrutements qui nous permettront d'être au cœur des préoccupations de nos producteurs et de favoriser les échanges avec les établissements semenciers.

anamso.fr

10 RÈGLES DU PRODUCTEUR DE COLZA

1

AVANT TOUT

Assurez-vous d'être en mesure d'honorer les conditions particulières annexées à la convention type de multiplication avant de signer votre contrat et d'implanter votre culture.

2

PROTOCOLES

Respecter impérativement les protocoles définis par l'obteneur, ils sont gages de la réussite de votre production de semence.

3

PRÉCÉDENT

Sept années sans culture de colza ou crucifères sur la parcelle pour toute production de colza oléagineux.

4

FILIATION

Demandez et conservez les certificats (étiquettes) de la semence-mère ils vous seront demandés lors de la première visite d'inspection.

5

ISOLEMENT

Il est impérativement réalisé avant floraison de la production de semence. **400 m minimum** entre votre production de semences d'hybride et tout champ de consommation et de toute espèce susceptible de se croiser. **200 m minimum** pour les productions de lignées. Possibilité de réduire ces distances sous quelques conditions précises.

AMÉLIORER LES ITINÉRAIRES TECHNIQUES POUR AUGMENTER LES MARGES DE PRODUCTION

DIQUAT, DES RECHERCHES D'ALTERNATIVES

Le point sur les essais dessiccants

Afin de faire face à la très probable interdiction du diquat d'ici fin 2018, l'Anamso teste différents produits dessiccants qui permettront de proposer au moins une alternative au Réglone. Ces essais constitués en blocs randomisés de 4 répétitions sont réalisés sur les trois espèces oléagineuses concernées dans les principales régions de production. Plusieurs variables sont étudiées : le taux d'humidité des grains pour mettre en évidence une courbe de dessiccation, la faculté germinative, et le poids de mille grains.

► **Les résultats des essais menés sur le colza** sont en cours d'analyse. Les produits ont été appliqués le 13 juin, puis les différents prélèvements réalisés tous les 2 jours après traitement, afin d'obtenir 5 mesures.

► **L'application des produits sur le tournesol** sera réalisée à partir du 21 août pour l'essai le plus en avance (situé en Vendée, 85), puis sur ceux situés à Nérac (47) et à Pajay (38). Les récoltes s'échelonnent jusqu'à la fin du mois de septembre.

► **L'essai soja** situé à Pajay (38) sera récolté fin août.

PHYTOLÉA


Le blog de veille phytosanitaire

Ce blog répond à l'objectif de conservation d'itinéraires techniques performants établis au sein du programme interprofessionnel du Gnis réunissant l'Anamso et l'Ufs. Il permet aux différents acteurs de rester informés à tout moment de l'évolution de la réglementation et des applications qui en découlent. **Rendez-vous sur le site pour vous inscrire.**

phytolea.fr 

important

MOBILISONS-NOUS FACE AUX DÉGÂTS D'OISEAUX

Cette année encore, les oiseaux ont endommagé de nombreux semis un peu partout en France. L'Anamso est associée à Terres Inovia afin de mobiliser l'ensemble des producteurs concernés. L'objectif est de sensibiliser les autorités départementales sur l'ampleur des dégâts et de permettre de classer ces espèces comme nuisibles. **La déclaration est donc primordiale.** En tant que producteur de semences, vous avez accès au formulaire grâce au lien que vous trouverez sur notre site internet. anamso.fr 

GESTION DE LA POLLINISATION

L'Anamso propose un service d'accompagnement

Le projet Polapis, mené en partenariat avec l'Inra d'Avignon et l'Itsap pendant 3 ans, a permis d'acquérir de nombreuses références techniques en matière de pollinisation. Suite à cette étude, l'Anamso développe un service d'accompagnement des entreprises dans la gestion de cette période clé pour la production de semences hybrides. Proposé depuis cette année sur les contrats de multiplication de tournesol, il comprend une réunion d'information en début de campagne entre agriculteurs, apiculteurs, techniciens et responsables de production, l'évaluation de 10 à 20 % des colonies posées par apiculteur, puis une synthèse restituée aux commanditaires.

SURFACES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE (SIE)

Évolution de la réglementation phytos

Dans le cadre du verdissement de la PAC, la Commission Européenne entend interdire l'usage des produits phytosanitaires sur les SIE, et notamment sur les surfaces productives utilisées pour la production de protéines (pois, lentilles...). Les négociations sont en cours.

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE L'ANAMSO

anamso.fr 

BSV par région

Accédez au Bulletin de Santé du Végétal de votre région, synthèse hebdomadaire de l'état phytosanitaire des cultures.

Informations par espèce

Toutes les informations techniques et économiques de vos productions disponibles en permanence.

LA LETTRE TECHNIQUE EST ÉDITÉE PAR
L'ANAMSO DOMAINE DU MAGNERAUD
17700 ST-PIERRE D'AMILLY **POUR TOUT
RENSEIGNEMENT** 05 46 28 29 25 OU
04 75 62 82 55 ET ANAMSO@ANAMSO.FR

6

SEMIS

Lignes espacées de 30 cm minimum : tout espacement inférieur est cause de refus, sauf dérogation du SOC. Avant un resemis total ou partiel, vous devrez impérativement informer l'établissement.

7

PURETÉ VARIÉTALE

La pureté variétale doit être irréprochable et préserver les qualités technologiques des variétés multipliées. Le maximum d'impuretés toléré à la floraison est **pour les femelles 10/1000** dont 3/1000 de repousses et **pour les mâles 3/1000** y compris de repousses.

8

PURETÉ SPÉCIFIQUE

La présence de certaines adventices altère la qualité des lots produits. Cependant, le règlement technique admet des tolérances.

9

ÉTAT CULTURAL

Il doit être bon, des cultures homogènes permettent d'optimiser l'inspection. L'implantation, le désherbage, et la protection phytosanitaire influent sur la qualité de la semence (germination).

10

RÉCOLTE

La semence est fragile. **Effectuer des réglages** de la moissonneuse-batteuse donnant la priorité à la qualité des graines. **Nettoyer** minutieusement les matériels de récolte et de transport.